

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du 29 juillet 2021**

**CD20210729\_16**  
**id. 5864**

*Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

Quorum : 10

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DELIBERATION**

### **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Lors de la séance du 15 juillet 2021, l'Assemblée départementale, dans une délibération relative à l'organisation des commissions d'appel d'offres et commissions de délégation de services publics, les modalités de fonctionnement de ces commissions

ont été précisées notamment quant au dépôt des listes des élus départementaux candidats pour y siéger.

Ces formalités ayant été réalisées, il appartient, de fixer la composition de la commission de délégation de services publics dans l'hypothèse où la collectivité choisit de déléguer la gestion d'un de ces services.

En application des dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission dite de délégation de service public, est composée par l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant, Président et par 5 membres de l'Assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, en application des dispositions de l'article D.1411-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a fixé lors de la séance du 15 juillet 2021, les conditions de dépôt des listes des candidats appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Pour procéder à l'élection, il sera fait application de l'article L.3121-15 du CGCT.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.3121-15 et D.1411-5,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant approbation des modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants du conseil départemental à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public,

Considérant le dépôt des 3 listes suivantes reçues dans le délai réglementaire :

	<b>Liste A « Tarn-et-Garonne d'abord »</b>
<b>Titulaire</b>	1. M. Jean-Claude BERTELLI
<b>Suppléant</b>	1.Mme Élisabeth CASTAGNÉ

	<b>Liste B «PRG et apparentés et Tarn-et-Garonne en commun »</b>
<b>Titulaires</b>	1. M. Jean-Luc DEPRINCE 2. Mme Marie-Claude NÈGRE 3. Mme Dominique SARDEING 4. Mme Christiane LE CORRE 5. M. José GONZALEZ
<b>Suppléants</b>	1. Mme Catherine BOURDONCLE 2. M. Alain BELLOC 3. M. Jérôme BEQ 4. M. Emmanuel CROS 5. Mme Anne IUS

	<b>Liste C « S'engager pour le Tarn-et-Garonne »</b>
<b>Titulaires</b>	1. M. Mathieu ALBUGUES 2. Mme Sophie DELBREIL
<b>Suppléants</b>	1. M. Bernard PÉCOU 2. Mme Clarisse HEULLAND

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants du Département de Tarn-et-Garonne à la commission de délégation de service public, le vote ayant eu lieu dès lors à main levée ;
- Procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 titulaires et des 5 suppléants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

Le résultat du scrutin est :

- nombre de votants : 30
- nombre de non exprimés : 4
- nombre de suffrages exprimés : 26

Ont obtenu :

Liste A : 6 voix pour, soit 1 siège de titulaire et de suppléant

Liste B : 16 voix pour, soit 3 sièges de titulaires et de suppléants

Liste C : 4 voix pour, soit 1 siège de titulaire et de suppléant

<i><b>Titulaires</b></i>	<i><b>Suppléants</b></i>
- M. Jean-Claude BERTELLI	- Mme Elisabeth CASTAGNÉ
- M. Jean-Luc DEPRINCE	- Mme Catherine BOURDONCLE
- Mme Marie-Claude NÈGRE	- M. Alain BELLOC
- Mme Dominique SARDEING	- M. Jérôme BEQ
- M. Mathieu ALBUGUES	- M. Bernard PÉCOU

Le Président,

Michel WEILL